

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'augmentation de la capacité de préparation conditionnement de vins du site de la DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christophe TARDY, Président

RCS / SIRET

5 2 7 1 5 0 0 6 4 0 0 0 1 4

Forme juridique

Société Par Actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°1.a)) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues aux articles L. 512-7-2 et R. 512-46-18 du code	La DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE souhaite poursuivre son développement et installer de nouvelles cuves de stockage de vin sur son site de SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU. L'entreprise est déjà soumise à enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2251 et ne franchira pas de nouveaux seuils avec une capacité de production de 124 340 hl/an. Le site restera soumis à autorisation au titre de la rubrique ICPE 4755, à enregistrement au titre de la rubrique 2250 et à déclaration soumise à contrôle périodique pour les rubriques 4718 et 2921.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est destiné à la production d'alcools de bouche, de la production du vin à vieillissement de l'alcool.

L'entreprise souhaite augmenter ses capacités de vinification et de stockage de vin. Elle projette :

- la création d'un hangar de 1 260 m² comportant 39 cuves inox(7x 1240 hl + 24 x 1480 hl);
- l'implantation de 16 nouvelles cuves en extérieur (8 x 2000 hl);
- la création d'un réseau de gestion des eaux pluviales pour l'ensemble du site.

Les travaux seront réalisés en limite d'une parcelle de vigne, au nord des installations actuelles, dans la continuité du site existant.

4.2 Objectifs du projet

Afin d'organiser l'évolution de son activité, l'entreprise souhaite augmenter ses capacités de vinification. Elle projette la création d'un nouveau hangar et d'un ensemble de cuves extérieures.

Ce projet fera passer la capacité de production de 28 420 hl/an à 124 340 hl/an. Cette augmentation n'entraînera pas de franchissement de seuil et ne modifiera pas le classement du site au titre de la rubrique ICPE 2251-B.1. Le projet porte aussi sur la mise en place d'un réseau de gestion des eaux pluviales pour les installations existantes et projetées et la suppression des chais n°1 et n°2.

Les autres installations du site ne seront pas modifiées.

Le site est soumis à :

- autorisation au titre de la rubrique ICPE 4755-2.a pour un Quantité d'Alcools Susceptible d'être présente de 1 964,3 m³;
- enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2250-2 pour des installations de distillation de capacité 300 hl d'AP/j;
- déclaration avec contrôle périodique au titre de la rubrique ICPE 4718-2-b pour une cuve de gaz de 15,3 t;
- déclaration avec contrôle périodique au titre de la rubrique ICPE 2921-1.b pour une tour aéroréfrigérante de 915 kW.

Sur les 124 340 hl de vins stockés, seulement 48 000 hl seront vinifiés sur site, soit 230 t par jour environ. L'entreprise ne sera donc pas classée au titre de la rubrique ICPE 3642 -Traitement et transformation de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase de travaux, le projet comportera la réalisation des points suivants :

- une phase de terrassement;
- la création des ouvrages de gestion des eaux pluviales;
- la construction des réseaux ;
- la construction du hangar ;
- l'installation des nouvelles cuves en inox;
- l'aménagement des espaces verts.

L'entreprise prévoit une gestion durable du chantier avec :

- le respect de la réglementation concernant le niveau sonore des engins, les rejets de poussières, de fumées et des odeurs, en utilisant des engins et des équipements conformes aux normes en vigueur;
- le nettoyage quotidien du chantier;
- le balisage et la circonscription des zones de circulation des engins;
- la gestion responsable des déchets et notamment leur collecte par des entreprises spécialisées;
- l'optimisation de la production de déblais dus aux opérations de décapage et de nivellement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le site disposera :

- de ressources en eau en adéquation avec les scénarios d'accidents,
- d'ouvrages de rétention convenablement dimensionnés : d'une fosse d'extinction de 150 m³ et d'un bassin de rétention de 400 m³ pour les eaux accidentelles,
- d'ouvrages de gestion des eaux pluviales qui feront l'objet d'une étude de dimensionnement.

Les émissions du site correspondent :

- aux gaz de combustion des alambics;
- aux eaux de pluie;
- aux émissions des camions;
- à la part des anges;
- aux eaux sanitaires après traitement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le domaine appartient à la famille de M. TARDY depuis plusieurs générations. Au cours de cette histoire, le site a fait l'objet de nombreux échanges avec l'administration. La première déclaration d'existence date du 15 décembre 1998. Le site a fait l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux dont le dernier date du 29 novembre 2018.

Le site restera soumis à autorisation au titre de la rubrique ICPE 4755, à enregistrement au titre des rubriques 2250 et 2251 et à déclaration sous contrôles périodiques au titre des rubriques 4718 et 2921.

Le site ne franchira pas le seuil SEVESO, ni au titre de la rubrique 4755 et ni via la règle des cumuls.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le nouveau hangar fera les dimensions suivantes : Longueur : 42,2 m ; largeur : 30 m ; surface : 1 260 m ² ; Ce bâtiment comportera 39 nouvelles cuves inox : 7 de 1240 hl, 32 de 1480 hl. 16 cuves inox de 2000 hl seront implantées en extérieur. Toutes ces cuves seront implantées sur des radiers béton. Les nouvelles cuves, comme les cuves existantes, auront une hauteur maximale de 9,9 m. La hauteur du hangar sera de 13 m au faîtage, de 11,6 m et 8,5 m sous ferme.	Le projet s'accompagnera d'une augmentation de la surface du site de 19 936 m ² à 71 755 m ² .

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1 LA BERTONNIERE 17150 SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5 ° 2 3 ' 2 1 " N Lat. 0 ° 3 4 ' 1 2 " O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site a fait l'objet de plusieurs arrêtés préfectoraux dont le dernier date du 29 novembre 2018. Cet arrêté a été établi suite au projet de l'entreprise de construire de nouveaux chais de vieillissement d'alcools. L'entreprise avait profité de ce projet pour augmenter ses capacités de vinification et franchir le seuil de l'enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2251.

La nature des activités réalisées sur le site n'a pas évolué.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	À proximité du site, on recense : <ul style="list-style-type: none"> à l'est, à 3,2 km, pour la ZNIEFF de type 2 n° 540 120 112 « HAUTE VALLÉE DE LA SEUGNE »; au sud, à 3,9 km pour la ZNIEFF de type 1 n° 540120034 « ÉTANG DES BENISSONS».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument classé le plus proche est l'église de SAINT MARTIAL DE MIRAMBEAU, à 1,7 km à l'ouest.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inscrit dans une zone humide délimitée. La zone humide la plus proche est localisée à 730 m au nord, le long du TORT. L'étude pluviale portera également sur la caractérisation des zones humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site référencé sur base BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est inclus dans la ZRE 1701. L'entreprise exploite le forage identifié BSS001VBAA. La consommation restera inférieure à 8 m ³ /h.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nord de la commune de SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBERAU est inscrit dans le périmètre de protection rapprochée (secteur général) de la prise d'eau de COULONGE-SUR-CHARENTE et dans le périmètre de protection éloigné du captage LE JOYAU-F. Toutes les installations seront en rétention. Le projet est compatible avec la servitude AS1 associée à ces captages.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est de CHATEAU DE BEAULON, localisé à 11,4 km au nord-ouest.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche du site est localisée à 3 km à l'est. Il s'agit de la ZSC-Habitats « HAUTE VALLÉE DE LA SEUGNE EN AMONT DE PONS ET AFFLUENTS », référencée FR5402008.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est LE BOURG TALMONT à 30,4 km au nord-ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'accompagnera d'une augmentation des consommations en eaux via le forage BSS001VBAA. La consommation annuelle moyenne passera de 8000 m ³ /an à 10 000 m ³ /an et la consommation journalière maximale passera de 25 m ³ /j à 35 m ³ /j. La consommation restera inférieure à 8 m ³ /h.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux du projet sera potentiellement excédentaire en matériaux. Les matériaux produits serviront à l'aménagement des voies ou seront évacués du site via des filières spécialisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard du SRCE, le projet n'est pas situé dans une zone de corridors écologique. Les espaces laissés libres seront transformés en espaces verts. L'emplacement choisi pour le projet est une ancienne parcelle de vigne qui ne présente pas un intérêt faunistique et floristique important. Le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 la plus proche du site est localisée à 3 km à l'est. D'après l'étude faune/flore réalisée en 2017, le caractère très anthropisé de la zone ne permet pas de mettre en évidence d'habitat naturel d'intérêt écologique. Aucun habitat listé dans les ZNIEFF ou la zone Natura 2000 les plus proches n'a été rencontré. Aucun espèce végétale, protégée ou patrimoniale, n'a été identifiée sur ce site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé dans la continuité des installations existantes, sur une parcelle anciennement occupée par des vignes. Des démarches sont en cours pour faire évoluer le classement de cette zone dans le document d'urbanisme de SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site présente des risques d'incendies, d'explosions et de pollution liés à la présence d'alcools et d'installations de distillation dont la maîtrise a été démontrée dans l'étude de dangers accompagnant le dossier d'autorisation de ces structures. Les nouvelles cuves de vin seront placées en rétention pour gérer le risque de pollution associé à ces stockages.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations sont localisées dans une zone concernée par les risques naturels suivants : - Mouvement de terrain - Tassements différentiels - exposition forte - Phénomènes météorologiques - Tempête et grains (vent) - Séisme Zone de sismicité : 2 (faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	On notera la présence d'une tour aérorefrigérante de 915 kW sur le site. Cette installation est associée à un risque de salmonellose. Cette installation est existante et ne sera pas modifiée par le projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le flux moyen est de 660 camions par an, avec une moyenne de 2 camions/jour, pour un maximum de 20 camions/j. Le projet s'accompagnera d'une augmentation du trafic. Le flux annuel passera à 1000 camions/an avec une moyenne de 3 camions/jour et un maximum de 20 camions/j.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de vinification, de distillation et de mise en bouteilles ne sont pas des sources de bruits.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site dispose d'un bassin à vinasses qui est une source potentielle d'odeur. Il n'a jamais fait l'objet d'une plainte.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités sont principalement diurnes. Les activités nocturnes sont réalisées en intérieur.</p> <p>Les éclairages placés en extérieur du site ont été dirigé vers le sol pour limiter la pollution lumineuse.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les activités du site comportent plusieurs sources d'émissions dans l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les gaz de combustion des alambics et des transports; - la part des anges des stockages d'alcools; - le CO2 issues de la fermentation du raisin; - les poussières issues de la circulation sur les voiries.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'entreprise rejette ses eaux pluviales et ses eaux sanitaires.</p> <p>Les eaux sanitaires des installations existantes sont traitées par une fosse toutes eaux.</p> <p>Un réseau de gestion des eaux pluviales sera créé pour traiter les eaux pluviales des installations existantes et projetées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'accompagnera d'une augmentation de la quantité d'effluents produits sur le site.</p> <p>Les activités de vinification et de distillation généreront des effluents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des vinasses et des eaux de lavage des alambics : 15 750 m³/an; - des déchets de vinification et de lavage des cuves : 3 500 m³/an. <p>Ces effluents sont évacués quotidiennement et valorisés par la société REVICO.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par le site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ses vinasses et ses eaux de lavages (cuves, alambics matériel agricole); - des boues issues du séparateur d'hydrocarbures; - des déchets ménagers liés au personnel; - des déchets comportant des produits phytosanitaires (emballage et eaux de lavage). <p>Le projet entraînera une augmentation de la production d'effluents.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations communiquées par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), le secteur recense quelques sites archéologiques. Lors de la réalisation des travaux, la découverte de vestiges archéologiques n'est donc pas à exclure. Les vestiges éventuellement découverts ne feront l'objet d'aucune destruction ou dégradation intentionnelle
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'accompagne de la consommation d'espace agricole. Des démarches sont en cour pour faire évoluer l'urbanisme dans cette zone. Cette consommation d'espace est liée au développement des activités de l'entreprise dont la nature ne sera pas modifiée par le projet. Les besoins d'espace de stockage sont directement liés aux activités viticoles de l'entreprise.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Deux projets ont soumis à avis de l'autorité environnementale :

- Le projet de création de chais sur le site de la BERTONNIERE : ce projet est finalisé;
- Le projet de création d'un contournement au bourg de MIRAMBEAU : ce projet est en cours de réalisation à environ 600 m au sud du site.

Les transports générés par les travaux associés au projet de contournement se cumuleront à ceux générés par le projet de l'entreprise. Une nouvelle voie d'accès au site a été créée pour limiter les risques d'accidents liés aux transports et les nuisances de la circulation de poids lourds pour le voisinage.

Les deux sites sont suffisamment éloignés pour que les autres incidences ne se cumulent pas.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les impacts du projet sont relatifs aux risques technologiques (écoulements accidentels) et aux rejets d'eaux pluviales.

Le projet respectera les prescriptions de l'arrêté de prescriptions générales du 26/11/2012 relatif aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2251. Toutes les cuves seront mises en rétention de sorte qu'aucun écoulement sur les cuveries vin en cas d'accident ne sortira du site.

Il est prévu la création d'un réseau de collecte et de tamponnement des eaux pluviales.

La réserve incendie de 2500 m³ du site permettra de faire face au scénario d'incendie majorant.

Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées et tamponnées avant rejet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme vu sur les points précédents, le site ne sera pas générateur d'effets significatifs sur l'environnement en fonctionnement normal. Les eaux pluviales, principales sources d'effets, seront traitées et tamponnées.

Pour les écoulements accidentels, l'entreprise prévoit d'appliquer les règles définies dans l'arrêté de prescriptions générales du 26/11/2012 et notamment de maintenir les différents rejets, notamment en cas d'incendie, en rétention.

Le projet permettra une amélioration de la gestion des eaux pluviales des installations existantes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Voir porter à connaissance.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

St Martial de Thioubeau

le,

24/01/2022

Signature

